

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Filière Enseignement primaire

hep/

**Ateliers  
disciplinaires  
BP13-23AD**

1<sup>re</sup> année

Présentation de l'offre  
2023-2024

Août 2023



## Objectif et disciplines concernées

Dans une formation à l'enseignement de type généraliste et selon les parcours d'études antérieurs, les connaissances de base relatives à chaque discipline enseignée ne font pas forcément l'objet d'une maîtrise suffisante à l'entrée en formation.

Les ateliers disciplinaires proposés en 1<sup>re</sup> année d'études offrent aux étudiant-e-s la possibilité d'une remise à niveau de leurs connaissances ou postures de base, afin qu'aucune lacune ne les empêche de pouvoir suivre les modules de didactique concernés.

Les disciplines concernées sont les suivantes: les activités créatrices et manuelle (ACM), les arts visuels (AVI) la durabilité (DUR), l'éthique et cultures religieuses (ECR), l'éducation physique et sportive (EPS), l'informatique (INF) et la musique (MUS). Les étudiant-e-s peuvent prendre connaissance des contenus travaillés dans les ateliers et des attentes concernant la validation dès le début de la formation (semaine d'introduction à la formation), ceci afin de leur permettre de se déterminer sur la nécessité ou non de s'inscrire à un atelier disciplinaire.

## Validation des savoirs disciplinaires

L'inscription aux ateliers disciplinaires est facultative et relève du choix et de la responsabilité de l'étudiant-e. En revanche, en fonction de son profil de formation, l'étudiant-e devra démontrer la maîtrise des savoirs disciplinaires de base dans toutes ou partie des disciplines (voir tableau ci-dessous). Celle-ci doit être acquise et démontrée au plus tard dans le cadre de la certification des modules de didactiques des disciplines concernées.

Codes des ateliers	Modules didactiques liés	UER	Profil 1-4	Profil 5-8	Page
BP13-23AD-ACM	BP31-32AVT	AT	X	(X)	6
BP13-23AD-AVI	BP31-32AVT	AT	X	(X)	7
BP13-23AD-DUR	BP21-22SHS	SH	X	X	8
BP13-23AD-ECR	BP21-22SHS	SH	X	X	9
BP13-23AD-EPS	BP31-32EPS	EP	X	(X)	10
BP13-23AD-INF	BP33-43NUM	MI	X	X	11
BP13-23AD-MUS	BP31-32MUS	MU	X	(X)	12

X > validation des savoirs disciplinaires de base obligatoire / (X) > validation des savoirs disciplinaires de base facultative

### En résumé

**Profil 1-4** : l'étudiant-e s'inscrit aux AD de son choix, mais doit valider l'ensemble des savoirs disciplinaires de base. **Profil 5-8** : l'étudiant-e s'inscrit aux AD de son choix et doit valider obligatoirement les savoirs disciplinaires de base pour DUR, ECR et INF. Pour ACM, AVI, EPS et MUS, l'étudiant-e devra obligatoirement valider les savoirs disciplinaires des deux disciplines qu'il/elle a choisi de suivre en 2<sup>e</sup> année. De ce fait, il est vivement conseillé de valider autant de savoirs disciplinaires de base que possible au cours de la 1<sup>re</sup> année d'études.

### Validation anticipée

Les savoirs disciplinaires de base font l'objet d'une validation anticipée organisée par les UER à une ou plusieurs reprises au cours de la 1<sup>re</sup> année d'études. La réussite de la validation anticipée permet aux étudiant-e-s ayant satisfait aux exigences requises d'être libéré-e-s de cette part de l'examen du module didactique lié.

L'inscription à une tentative anticipée relève du choix de l'étudiant-e. Les étudiant-e-s peuvent, au besoin, participer à plusieurs tentatives de validations anticipées, celles-ci n'étant pas sanctionnées par un échec inscrit dans leur cursus en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Les étudiant-e-s qui ont choisi de ne pas participer aux ateliers ont aussi la possibilité de s'inscrire à des validations anticipées dans le courant de l'année. L'inscription à celles-ci est de la responsabilité de l'étudiant-e et s'effectue auprès des responsables des ateliers disciplinaires.

Les étudiant-e-s qui n'auront pas profité des validations anticipées ou qui les ont échouées, devront valider les savoirs disciplinaires dans le cadre de la certification des modules didactiques liés. Une non-maîtrise de ces exigences lors de la certification entraînera un échec de l'examen.

## Organisation

### Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers se fait une seule fois par année, en ligne sur IS-Academia, au premier semestre de l'année académique, lors de la période d'inscription aux cours. La procédure d'inscription est la suivante:

- Choisir un ou plusieurs ateliers disciplinaires.
- S'inscrire en ligne par IS-Academia, en suivant les directives communiquées par le service académique (ouverture des inscriptions le 03.09.2023 à 15h00).
- Enregistrer son choix. Suivre précisément les consignes du service académique et attendre la confirmation de l'enregistrement de votre inscription. Ceci peut demander un certain temps!
- Imprimer son choix et en garder copie.

Dans la limite des possibilités horaires et des effectifs, l'étudiant-e peut s'inscrire dans toutes les disciplines dans lesquelles il/elle a identifié des manques. Les dates et les groupes sont communiqués aux étudiant-e-s via leur horaire sur IS-Academia. Tout-e étudiant-e qui s'inscrit est tenu-e de suivre l'atelier. Selon les ateliers, les enseignant-e-s HEP peuvent libérer un-e étudiant-e s'ils ou elles estiment que les lacunes ont été comblées. Les ateliers, si cela n'est pas précisé ci-dessous, ont lieu au semestre d'automne ou à celui de printemps, même si l'inscription se fait en début d'année académique.

### Présentation des ateliers

Lors de la semaine d'introduction à la formation (du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023), une présentation des contenus est faite par les enseignant-e-s HEP concerné-e-s. Chaque atelier est présenté au niveau de la forme, mais également au niveau des connaissances attendues. Une présentation générale du fonctionnement des AD est également faite.

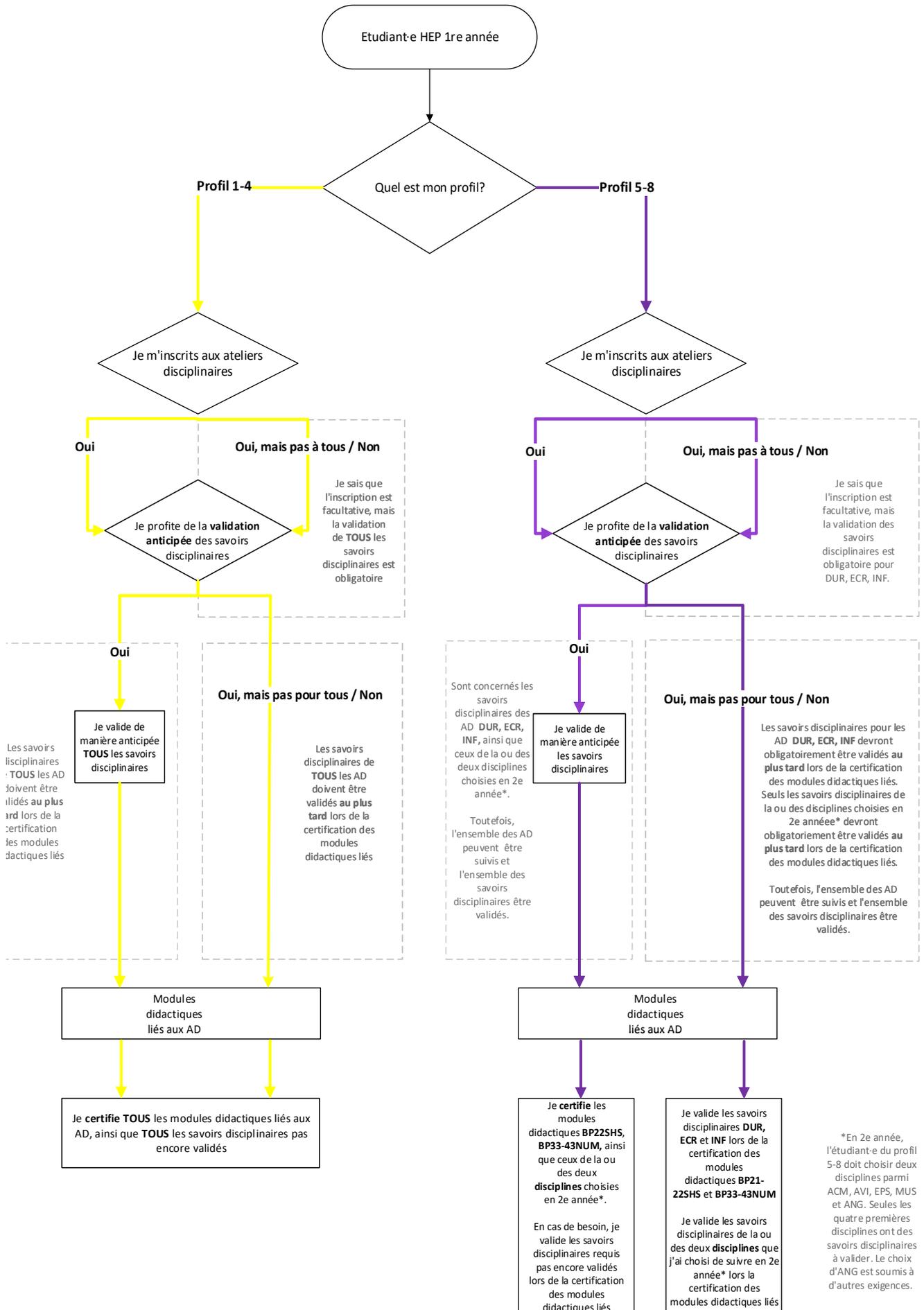
L'équipe de la filière, les enseignant-e-s HEP des ateliers disciplinaires.

Lausanne, le 31 août 2023

## Ateliers disciplinaires (BP13-23AD)

Codes et intitulés des ateliers		UER	Responsable	Jours de cours	Page
BP13-23AD-ACM	Savoirs disciplinaires en activités créatrices et manuelles	AT	Patrick Winterhalter	Mardi après-midi ou Vendredi après-midi	6
BP13-23AD-AVI	Savoirs disciplinaires en arts visuels	AT	Stoja Vukovic	Mardi après-midi ou Vendredi après-midi	7
BP13-23AD-DUR	Durabilité	SH	Gaëlle Serquet	Lundi après-midi	8
BP13-23AD-ECR	Savoirs disciplinaires en éthique et cultures religieuses	SH	Nicole Durisch Gauthier	Mercredi après-midi semestre d'automne	9
BP13-23AD-EPS	Savoirs disciplinaires en éducation physique et sportive	EP	Marco Moreira	Mardi après-midi ou Vendredi après-midi	10
BP13-23AD-INF	Savoirs disciplinaires en informatique	MI	Jean-Philippe Pellet	Mercredi après-midi semestre de printemps	11
BP13-23AD-MUS	Savoirs disciplinaires en musique	MU	Josephine Duruz Rapp	Lundi après-midi	12

# Schéma des AD/ateliers disciplinaires



**Responsable:**

Patrick Winterhalter  
patrick.winterhalter@hepl.ch

**Semestre:**

23A

**Modules didactiques liés:**

BP31AVT et BP32AVT

**Contenu de l'atelier disciplinaire**

L'objectif général de cet atelier est de vous amener à :

- aborder le volume par diverses techniques de façonnage dont l'outil principal est la main;
- comprendre de manière expérientielle l'influence du geste sur la forme : pincer, percer, trouser, frapper, tapoter, exploiter ces techniques à bon escient;
- concevoir un objet technique à la suite d'une analyse de sa fonction et de son épistémologie;
- créer un objet à valeur esthétique en remplissant sa fonction d'utilité;
- entraîner la créativité afin d'inventer et non d'uniquement reproduire;
- définir et suivre le cahier des charges d'un objet et le mettre en œuvre;
- maîtriser les outils et les machines de base permettant de travailler le papier, le carton, le bois, le textile, les masses à modeler;
- travailler dans un champ de contraintes et anticiper le résultat;
- réfléchir à la culture du recyclage dans la visée de formation à la durabilité;
- découvrir les caractéristiques de divers matériaux et les exploiter dans la réalisation d'objets techniques.

**Savoirs disciplinaires visés**

C'est au travers de la découverte ou de la redécouverte de plus de 30 techniques artisanales que vous allez :

- expérimenter diverses techniques liées au papier et carton;
- expérimenter diverses techniques liées aux textiles;
- expérimenter et créer diverses masses à modeler;
- expérimenter diverses techniques liées au bois et éléments naturels;
- expérimenter la conception d'objets autour du recyclage.

**Cet atelier vous conviendra si vous voulez ...**

... vous réapproprier vos mains et le processus créatif au travers des différentes techniques artisanales et de conception abordées dans l'enseignement des activités créatrices et manuelles à l'école. En effet, l'enseignement de cette discipline scolaire demande un savoir-faire spécifique et multiples.

**Validation des savoirs disciplinaires**Validation anticipée

Si vous avez suivi une autre école pédagogique ou autres, vous devrez présenter des éléments (portfolio et objets physiques) qui attestent de la maîtrise des techniques abordées dans le module des savoirs disciplinaires. Après concertation de l'ensemble des enseignant-e-s HEP, une réponse vous sera communiquée sur la validation ou la non-validation des pré-requis. Vous devrez tout de même rendre un « carnet du designer » avant la fin du 3<sup>e</sup> semestre, car il sera utile lors du module de didactique de la seconde année. Nous vous conseillons de venir au premier séminaire afin d'évaluer si vous avez les compétences requises pour une validation anticipée.

Validation via la certification du module didactique

La validation du module se fait à travers la conception et la production d'un « carnet du designer » qui sera à rendre en fin de semestre avant les sessions d'examen de décembre ou juin. De plus amples informations vous seront fournies lors du premier séminaire. Une non-maîtrise des exigences lors de la certification du module BP13-23AD-ACM vous demandera d'améliorer votre « carnet du designer » et de le proposer à la prochaine session d'examens. Pour terminer, il paraît important de souligner que vous avez jusqu'à la fin de votre 3<sup>e</sup> semestre de formation pour valider ce module. Dans le cas échéant, cela entraînera un échec au module BP31AVT ou BP32AVT.

**Responsable:**  
Stoja Vukovic  
stoja.vukovic@hepl.ch

**Semestre:**  
23A

**Modules didactiques liés:**  
BP31AVT et BP32AVT

### Contenu de l'atelier disciplinaire

L'objectif général des ateliers en arts visuels est de vous permettre de constituer un carnet d'expériences en arts visuels et de :

- réaliser des productions visuelles en partant de différentes techniques (crayon gris, crayons de couleur, peinture, craies grasses, photographie, lavis, gravure, collage, etc.);
- vous approprier un lexique en lien avec les arts visuels;
- découvrir les pratiques des artistes et situer les œuvres en analysant le contexte de leur production et les composantes plastiques (opérations plastiques, supports et techniques) au travers la visite d'un musée, d'une galerie, d'un atelier d'artiste ou tout lieu en lien avec la culture;
- vous initier à la création au travers l'expérimentation et la pratique du processus créatif;
- créer dans un cadre d'atelier en pratiquant différentes modalités d'apprentissage (travail en individuel, par groupe ou en collectif);
- vous exprimer régulièrement sur vos productions dans un cadre propice aux apprentissages (sans jugement) en prenant conscience de l'environnement favorisant la créativité.

### Savoirs disciplinaires visés

- Expérimenter les techniques des arts visuels;
- Réaliser des activités en utilisant les champs notionnels proposés et en lien avec la couleur, le graphisme, le temps et le mouvement, la narration, l'espace et le volume;
- Identifier les artistes et les situer dans le contexte de la création de leurs œuvres;
- Réaliser les créations personnelles en partant des techniques et thématiques librement choisies;
- Vous exprimer sur vos productions et identifier les composantes issues du processus créatif de vos créations.

### Cet atelier vous conviendra si vous voulez ...

- prendre confiance dans vos capacités créatrices et affirmation de soi;
- retrouver le plaisir du geste de peindre, dessiner, coller, découper en le mettant en lien avec des champs notionnels et thématiques des arts visuels (composition, clair-obscur, superposition, etc.);
- identifier les champs thématiques des artistes découverts lors des ateliers et se questionner sur leurs intentions et contexte de création;
- consolider ou acquérir les bases nécessaires pour enseigner les arts visuels dans les classes de 1-4P et 5-8P;
- découvrir la pratique des arts visuels au travers différentes expérimentations et noter vos impressions dans un carnet d'expériences en arts visuels.

### Validation des savoirs disciplinaires

Présentation du carnet des expériences issues des ateliers et la présentation numérique de 10 créations personnelles (vous réalisez lors des ateliers une partie des créations personnelles et bénéficiez de retour formatif de l'enseignant-e).

#### Validation anticipée

Si vous pensez avoir suffisamment de connaissances en arts visuels, vous pouvez demander un RDV pour une validation anticipée avec Mme Stoja Vukovic, la responsable du module par mail : [stoja.vukovic@hepl.ch](mailto:stoja.vukovic@hepl.ch) et en dehors des périodes d'examens.

Les critères de validation, pour une validation anticipée restent les mêmes au niveau des contenus et des modalités si vous avez suivi les ateliers.

Vous devrez valider le module avant la fin du 3<sup>e</sup> semestre d'études afin d'éviter un échec au module BP31AVT ou BP32AVT.

**Responsable:**  
Gaëlle Serquet  
gaelle.serquet@hepl.ch

**Semestre:**  
23A

**Modules didactiques liés:**  
BP21SHS et BP22SHS

### Contenu de l'atelier disciplinaire

L'éducation à la durabilité est l'une des priorités affirmées de l'école vaudoise. Les enjeux de durabilité sont aujourd'hui largement discutés dans l'espace public. Or, ces discussions se réduisent souvent à des propos fondés sur des savoirs de sens commun qui ne devraient pas être véhiculés par des enseignant-e-s.

Lors de cet atelier, vous serez donc amené-e à vérifier vos sources et à vous approprier un vaste panorama de savoirs scientifiques liés à la durabilité. Nous distinguerons trois types de savoirs :

- des savoirs sur la durabilité en tant que champ scientifique et sur le développement durable, dans ses conceptions diverses, en tant que ligne directrice pour la société;
- des savoirs pour la durabilité;
- des savoirs sur une éducation à la durabilité.

Le tout constitue un préalable à l'activité de l'enseignant-e. En effet, il ne s'agit pas encore à ce stade de planifier ni d'élaborer des tâches pour l'enseignement.

### Savoirs disciplinaires visés

Les savoirs seront regroupés par thématiques et auront comme toile de fond le modèle du donut de Kate Ratworth (2018). Les neuf limites planétaires seront abordées en lien avec les enjeux du plancher social. Ainsi, la complexité de la biodiversité, la fragilité des écosystèmes et les causes et conséquences du changement climatique seront mis en lien avec les notions d'éthique. L'eutrophisation des lacs, la gestion de l'eau potable et les conséquences du stress hydrique chez les végétaux donneront un aperçu des problèmes liés à l'eau. Le détournement des résultats scientifiques permettra de discuter des biais et des retards observés dans la réglementation des substances toxiques et autres polluants. Finalement, les théories du changement seront présentées pour espérer contrer les effets de la mondialisation, de la surconsommation et des inégalités sociales.

### Cet atelier vous conviendra si vous voulez ...

- pouvoir expliquer avec clarté quelques grands enjeux de durabilité,
- être en mesure de construire un savoir pour aborder des enjeux de durabilité à l'école,
- vous approprier des outils utiles pour l'enseignement (échelles d'acteurs et d'actions, mises en perspective, ...).

### Validation des savoirs disciplinaires

Validation : présentation orale.

Une possibilité de validation anticipée sera proposée à la fin du semestre d'automne et une autre dans le courant du semestre de printemps (sur inscription).

La validation se fera ensuite via la certification du module BP21SHS ou BP22SHS. Si vous n'avez pas validé cet atelier de manière anticipée, vous devrez le valider durant la session d'examens de juin 2024, dans le cadre du module BP21SHS ou BP22SHS. Une non-maîtrise des exigences relatives aux savoirs en lien avec la durabilité lors de la certification de ces modules entraînera un premier échec à l'examen.

**Responsable:**  
Nicole Durisch Gauthier  
nicole.durisch-gauthier  
@hepl.ch

**Semestre:**  
23A

**Modules didactiques liés:**  
BP21SHS et BP22SHS

### Contenu de l'atelier disciplinaire

Vous serez amené-e à développer des connaissances et des notions de base, ainsi qu'une posture réflexive et non confessionnelle pour l'Éthique et cultures religieuses en réalisant un portfolio en tandem. Cette réalisation servira de base à la validation des savoirs disciplinaires à laquelle vous serez tenu-e de vous soumettre, quel que soit le profil choisi (1-4 et 5-8). L'atelier a lieu les mercredis après-midi du semestre d'automne.

*A noter : si vous avez obtenu au gymnase une note finale d'au moins 4 à l'OC d'histoire et sciences des religions ou à l'éthique et cultures religieuses en voie MSOP, vous avez la possibilité de demander une reconnaissance à la validation des savoirs en envoyant une attestation au service académique ([etudiants-bp@hepl.ch](mailto:etudiants-bp@hepl.ch)).*

Plus concrètement, l'atelier proposera :

- 7 ateliers en présence qui seront axés sur les différentes pièces à réaliser et dans lesquels chaque tandem pourra venir avec ses productions et poser ses questions. Un des ateliers sera consacré à la visite d'un lieu de culte;
- 3 plages horaires où vous pourrez avoir des échanges par zoom avec votre enseignant-e attitré-e au sujet de votre portfolio;
- 3 présentations apportant des connaissances et des notions de base sur les thèmes abordés;
- des exemples de productions pour mieux se représenter ce qui est attendu;
- une page moodle dans laquelle seront déposées des ressources utiles pour la réalisation des portfolios.

La validation se fait par un entretien portant sur le portfolio.

### Savoirs disciplinaires visés

Le portfolio est un objet qui :

- permet de mettre en œuvre des connaissances et des notions fondamentales pour la didactique d'éthique et cultures religieuses;
- est basé sur les thématiques (fêtes et pratiques, lieux de culte, textes et récits, figures de référence, valeurs) et les traditions religieuses (judaïsme, christianisme, islam et bouddhisme) faisant partie des programmes de l'école primaire;
- contribue à développer une posture professionnelle réflexive et non confessionnelle dans l'enseignement de l'éthique et cultures religieuses en travaillant sur la nature des discours, en permettant une clarification de votre posture personnelle, en abordant les dimensions de l'éthique et de la diversité culturelle et religieuse;
- vous permet de développer créativité et réflexivité.

### Cet atelier vous conviendra si vous ...

- êtes du profil 1-4 ou 5-8 et n'avez pas obtenu au gymnase une note finale d'au moins 4 à l'OC d'Histoire et sciences des religions ou à l'éthique et cultures religieuses en voie MSOP;
- voulez vous mettre au travail dès le début du semestre et vous donner ainsi les meilleurs moyens de terminer le portfolio avant la fin du semestre.

### Validation des savoirs disciplinaires

#### Validation anticipée

Possibilité de validation anticipée à la fin du semestre d'automne et au semestre de printemps (sur inscription).

#### Validation via la certification du module didactique

La validation se fera ensuite via la certification du module BP21SHS ou BP22SHS. Si vous n'avez pas validé cet atelier de manière anticipée, vous devrez le valider durant la session d'examens de juin 2024, dans le cadre du module BP21SHS ou BP22SHS. Une non-maîtrise des exigences relatives aux savoirs en lien avec la durabilité lors de la certification de ces modules entraînera un premier échec à l'examen.

**Responsable:**

Marco Moreira  
marco.moreira@hepl.ch

**Semestre:**

23A

**Modules didactiques liés:**

BP31EPS et BP32EPS

**Contenu de l'atelier disciplinaire**

Lors de l'atelier disciplinaire en éducation physique, vous pourrez :

- découvrir une multitude d'activités pour vivre et comprendre le mouvement;
- expérimenter des activités de base de l'éducation physique (coordination motrice, agilité corporelle, gestes sportifs, jeux d'équipe);
- mettre à niveau vos capacités physiques, afin d'enseigner dans de bonnes conditions;
- améliorer vos connaissances et vos performances dans diverses activités sportives en fonction de vos besoins individuels;
- vous familiariser avec les engins et le matériel d'une salle d'éducation physique.

Une attention particulière sera portée sur la sécurité et les gestes de base de l'aide et de l'assurage essentiels pour enseigner dans une salle d'éducation physique.

**Savoirs disciplinaires visés**

- Intégrer et maîtriser les différents savoirs à enseigner en matière d'apprentissage moteur et de fonctionnement du corps humain en mouvement;
- Connaître les règles de nombreuses pratiques sportives scolaires;
- Prendre conscience de vos potentialités et de vos limites concernant cette discipline;
- Travailler à la réussite des prérequis nécessaires pour les modules de didactique de l'EPS;
- Connaître et maîtriser différentes activités réalisables par des élèves du niveau primaire afin d'adapter votre enseignement.

**Cet atelier vous conviendra si vous ...**

... voulez valider votre atelier disciplinaire en EPS en expérimentant des activités sportives et développer vos gestes et vos connaissances techniques en lien avec la discipline. L'accompagnement d'un-e enseignant-e vous permettra, si nécessaire, de retrouver confiance en vos possibilités.

Les apports vécus vous permettront de remobiliser les savoirs et les activités en stage et dans votre future pratique professionnelle.

L'inscription à cet atelier vous permettra de valider vos prérequis de façon progressive à travers votre engagement actif durant les séminaires.

**Validation des savoirs disciplinaires**

Validation anticipée (avec inscription à l'atelier disciplinaire) :

La validation est obtenue par la participation active aux 8 séminaires qui abordent 8 thèmes différents en lien avec les brochures en éducation physique. Ces séminaires vous sont destinés si vous vous êtes inscrit-e en début d'année académique.

Validation anticipée (sans inscription à l'atelier disciplinaire)

Si vous n'êtes pas inscrit-e à cet atelier, vous devrez valider des exercices sous forme d'examen. Tous les exercices devront être réussis et l'entraînement est de votre responsabilité. Dans cette perspective, nous vous encourageons à évaluer vos capacités à réussir les exercices décrits dans le document « Prérequis pour la didactique de l'EPS » disposition sur le moodle du BP13-23AD-EPS (<https://elearning.hepl.ch/course/view.php?id=169>). Si vous souhaitez vous inscrire à l'examen, vous devez effectuer une demande au responsable de ce module par courriel. Le nombre de places par session est limité.

Validation via la certification du module didactique

Si vous n'avez pas validé cet atelier de manière anticipée, vous devrez le valider avant la fin du 3<sup>e</sup> semestre de formation, dans le cadre du module BP31EPS ou BP32EPS. Une non-maîtrise des exigences lors de la certification du module BP31EPS ou BP32EPS entraînera un premier échec à l'examen.

**Responsable:**

Jean-Philippe Pellet  
*jean-philippe.pellet@hepl.ch*

**Semestre:**

23A

**Module didactique lié:**

BP33-43NUM

**Contenu de l'atelier disciplinaire**

Cet atelier disciplinaire ne requiert aucune connaissance préalable en informatique. Il est constitué d'une alternance de grands cours et de séminaires qui mettent en pratique les concepts informatiques. À travers l'examen de situations de la vie de tous les jours qui impliquent des solutions informatiques (recherche sur internet, GPS, chiffrement des données, etc.), vous serez amené-e à en découvrir les principes sous-jacents et à en discuter les enjeux éthiques, sociaux et sociétaux liés.

Les savoirs disciplinaires sont organisés autour de trois champs : (a) Algorithmique et programmation, (b) Information et données, (c) Machines, systèmes et réseaux. Un quatrième champ, transversal, Informatique et société, est abordé lors de chaque séance et mis en relation avec les savoirs disciplinaires.

Les objectifs d'apprentissage se basent sur les plans d'études vaudois de l'informatique comme discipline obligatoire au secondaire II.

Attention, cet atelier concerne l'informatique en tant que science et non la bureautique. Il est en ce sens complètement indépendant de l'examen d'entrée d'informatique en tant qu'outil professionnel OP002.

**Savoirs disciplinaires visés :**

Algorithmique et programmation

- identifier et décrire les principes de base de la logique algorithmique;
- lire le code d'un programme existant et en décrire les effets;
- concevoir et écrire des programmes simples.

Information et données

- expliquer les différentes représentations numériques de l'information;
- expliquer le fonctionnement de techniques de cryptographie simples.

Machines, systèmes et réseaux

- décrire les composants et le fonctionnement d'un ordinateur et d'un réseau informatique;
- expliquer le principe de l'acquisition de données par des capteurs.

Informatique et société

- distinguer les enjeux éthiques, légaux et sociétaux en rapport avec les domaines ci-dessus;
- évaluer les apports et limites de l'informatique et de ses développements dans le cadre de problématiques sociétales.

**Cet atelier vous conviendra si vous ...**

... n'avez pas suivi un enseignement de l'informatique en tant que science dans votre parcours d'études ou si vous souhaitez rafraîchir vos connaissances.

**Validation des savoirs disciplinaires**Validation anticipée

Durant la session d'examen de juin à la fin du 2<sup>e</sup> semestre.

Validation via la certification du module didactique

Si vous n'avez pas validé cet atelier de manière anticipée, vous devrez le valider durant la session d'examen de janvier à la fin du 3<sup>e</sup> semestre ou de juin à la fin du 4<sup>e</sup> semestre, dans le cadre du module BP33-43NUM. Une non-maîtrise des exigences lors de la certification du module BP33-43NUM entraînera un premier échec à l'examen.

**Responsable:**

Josephine Duruz Rapp  
josephine.duruz@hepl.ch

**Semestre:**

23A

**Modules didactiques liés:**

BP31MUS et BP32MUS

**Contenu de l'atelier disciplinaire**

Les apprentissages se feront par une pratique musicale ciblée et l'acquisition ou consolidation des connaissances théoriques (rythme, mélodie, harmonie, structure, notation musicale) dans le but de constituer les bases d'un répertoire pédagogique personnel, utilisable dans votre pratique future et en didactique. Les gestes professionnels utilisés dans l'enseignement de la musique sont travaillés lors des ateliers (prise de ton, gestes de direction, pose de voix).

**Profil 1-4 :** Si vous ne savez pas jouer d'instrument de musique, nous vous demandons de vous procurer un glockenspiel chromatique (carillon, xylophone). Cet instrument permet une meilleure compréhension de la théorie musicale et sera utilisé lors de la validation. A noter que vous pouvez bénéficier des **cours d'instrument** (guitare/piano/flûte) qui vous sont offerts durant cette 1<sup>re</sup> année de formation (une année complète de cours, pas moins). Des cours de **pose de voix** sont mis en place si vous avez des problèmes vocaux. Une audition est organisée au début de chaque semestre.

**Profil 5-8 :** Les ateliers de musique vous préparent si vous choisissez l'option musique en 2<sup>e</sup> année (BP32MUS). Les cours d'instrument (guitare/piano) sont **obligatoires** dès la 1<sup>re</sup> année (deux ans de cours) et il y a un examen au début du 3<sup>e</sup> semestre.

**Savoirs disciplinaires visés**

**Activité vocale :** chanter à une ou plusieurs voix, *a cappella*, en vous accompagnant avec un instrument.

**Activités corporelles :** frapper des rythmes, des pulsations, des ostinatos : sans ou avec chant; suivre des rythmes, des mouvements mélodiques, une structure musicale avec des mouvements.

**Activités instrumentales :** jouer des mélodies simples et vous accompagner avec des accords en chantant.

**Activité d'écoute :** analyser des aspects rythmiques, mélodiques, structurels... des chansons et des extraits musicaux.

**Activité de lecture musicale :** lire une partition graphique et/ou traditionnelle simple.

De manière globale, travailler les prérequis nécessaires pour les modules de didactique de la musique. Un concert réunissant les étudiant-e-s sera organisé en fin de chaque semestre.

**Cet atelier vous conviendra si vous voulez ...**

... acquérir les connaissances (notions musicales utilisées dans l'enseignement de la musique à l'école) et aptitudes musicales nécessaires pour suivre les cours de didactique de 2<sup>e</sup> année et de prendre confiance en vos capacités à pratiquer la musique (chanter, jouer des instruments, utiliser son corps en tant qu'instrument de percussion et de « danse »...) en tant qu'enseignant-e généraliste.

... participer à des activités musicales de groupe.

**Profil 1-4 :** Dès la 2<sup>e</sup> année, les modules de didactique de la musique (BP31MUS et BP61MUS) sont **obligatoires** dans le cursus.

**Profil 5-8 :** Dès la 2<sup>e</sup> année, les modules de didactique de la musique (BP32MUS, BP62MUS) sont **optionnels** dans le cursus. Il est recommandé de s'inscrire à cet atelier ainsi qu'aux cours d'instrument seulement si vous allez choisir la musique comme branche d'enseignement.

**Validation des savoirs disciplinaires**

La validation anticipée (avec inscription à l'atelier disciplinaire) est obtenue par la participation **active** aux ateliers.

**Profil 1-4 :** Il s'agit de réaliser les **différents items** d'une grille d'évaluation (cf moodle). Les items pourront être validés lors des ateliers.

**Profil 5-8 :** Il y a également un **test écrit** en parallèle aux différents items de la grille d'évaluation.

Si vous avez suivi une solide formation musicale (il n'y a pas de reconnaissance d'un diplôme de musique) et que vous considérez pouvoir vous préparer seul-e, vous pouvez préparer cette validation en autonomie sans vous inscrire aux ateliers disciplinaires. Merci de contacter la responsable **en début de semestre**. Si vous n'avez pas validé cet atelier de manière anticipée, vous devrez le valider durant la session d'examen 2024 dans le cadre du module BP31MUS ou BP32MUS. Une non-maîtrise des exigences lors de la certification du module BP31MUS et/ou BP32MUS entraînera un premier échec à l'examen.



hep/

Haute école pédagogique  
**Filière Enseignement primaire**  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

Crédits : Shutterstock

Version du 20.07.2023